
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2019**

Date de convocation :

Le 21/05/2019

NOMBRE :

- conseillers titulaires : 89

- de présents : 62

- de votants : 67

- conseillers suppléants : 16

- de présents : 5

- de votants : 0

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

CC32019-146-2059

Secrétaire de Séance :

Renée STIEVENART

Nos Réf.:DAG/MC/CM

OBJET :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Plan Climat territorial
- Modalités d'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2025

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai, à seize heures quarante-cinq, le Conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Laurent DEGALLAIX**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite six jours à l'avance

Etaient présent(e)s en qualité de conseillers titulaires (62) :

Mme Elisabeth GONDY (Anzin), M. Bruno LEVANT (Anzin), Mme Liliane ANDRE (Artres), Mme Renée STIEVENART (Aubry-du-Hainaut), Mme Anne GOZÉ (Aulnoy Lez Valenciennes), M. Ahmed RAHEM (Aulnoy Lez Valenciennes), M. Michel DOMIN (Beuvrages), M. Léon HOFFMANN (Beuvrages), Mme Christelle SABRIE (Beuvrages), Mme Sylvia DUHAMEL (Bruay-sur-l'Escaut), Mme Emmanuelle GILSON (Bruay-sur-l'Escaut), M. Francis LEGRAND (Bruay-sur-l'Escaut), M. Patrick DRUESNE (Bruay-sur-l'Escaut), Mme Marie Andrée CHOTEAU (Conde-sur-l'Escaut), M. Grégory LELONG (Conde-sur-l'Escaut), Mme Liliane DUBUS (Conde-sur-l'Escaut), M. Alain DEE (Crespin), M. Maurice HENNEBERT (Estreux), Mme Véronique DUPIRE (Famars), M. Jean-Yves SYBILLE (Fresnes sur Escaut), Mme Nathalie KOPCZYNSKI (Hergnies), M. Jacques SCHNEIDER (Hergnies), M. Philippe BAUDRIN (Maing), Mme Corinne COLLET DONNAINT (Maing), Mme Thérèse ZAOUÏ (Marly), Mme Gilda MASSART (Marly), M. Eric HENNIION (Monchaux sur Ecaillon), M. Joël GIRONDON (Odomez), M. Eric STIEVENARD (Onnaing), M. Xavier JOUANIN (Onnaing), M. Jean-Charles LAMBECCQ (Onnaing), Mme Mélanie CINARI (Onnaing), Mme Marie Genevieve DEGRANDSART (Petite-Forêt), M. Alain BOURGUIN (Quarouble), Mme Dominique JOSPIN (Quarouble), M. Didier JOVENIAUX (Quérénaing), M. Jean-Pierre DONNET (Quiévrechain), M. Joël GAILLET (Quiévrechain), M. Guy HUART (Rombies et Marchipont), M. Jacky SMIGIELSKI (St Saulve), M. Hervé BROUILLARD (St Saulve), M. Eric-Dominique DEBURGE (St Saulve), Mme Cécile GALLETZ (St Saulve), M. Jean Marie DUBOIS (St Saulve), M. Joël SOIGNEUX (Saultain), M. Gérard DELMOTTE (Sebourg), M. José DUBRULLE (Thivencelle), Mme Ludivine BILLOIR (Valenciennes), Mme Aurore COLSON (Valenciennes), M. Laurent DEGALLAIX (Valenciennes), M. Jean-Marcel GRANDAME (Valenciennes), Mme Nadine LERAY (Valenciennes), Mme Geneviève MANNARINO (Valenciennes), M. Guy MARCHANT (Valenciennes), M. Olivier MARLIERE (Valenciennes), Mme Sophie MERIAUX (Valenciennes), M. Armand AUDEGOND (Valenciennes), Mme Monique HEGO (Valenciennes), M. Christian BISIAUX (Verchain-Maugré), Mme Arlette MARCANT (Vicq), M. Guy BUSTIN (Vieux-Condé), M. David BUSTIN (Vieux-Condé),

Conseillers titulaires ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire (10) :

M. Pierre-Michel BERNARD (Anzin) donne pouvoir à M. Bruno LEVANT (Anzin)
Mme Valérie TOMSON (Anzin) donne pouvoir à Mme Elisabeth GONDY (Anzin)
M. Laurent DEPAGNE (Aulnoy Lez Valenciennes) donne pouvoir à M. Ahmed RAHEM (Aulnoy Lez Valenciennes),
Mme Nathalie JACQUART (Crespin) donne pouvoir à M. Alain DEE (Crespin),
M. Charaf RIFAI (Marly) donne pouvoir à Mme Gilda MASSART (Marly),
M. Fabien THIEME (Marly) donne pouvoir à M. Joël GAILLET (Quiévrechain)
Mme Camille COQUELET (Quiévrechain) donne pouvoir à M. Jean-Pierre DONNET
Mme Isabelle CHOAIN (Prouvy) donne pouvoir à M. Xavier JOUANIN (Onnaing)
M. Mattéo GUALANO (Valenciennes) donne pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX (Valenciennes)
M. Pascal VANHELDER (Valenciennes) donne pouvoir à M. Jean-Marcel GRANDAME (Valenciennes),

Conseillers titulaires excusés (5) :

M. Marcel BELURIER (Conde-sur-l'Escaut),
Mme Valérie FORNIES (Fresnes sur Escaut),
M. Marc BURY (Petite-Fôret),
M. Jean-Claude DULIEU (Valenciennes),
Mme Ghislaine SALINGUE (Vieux-Condé),

Etaient présent(e)s en qualité de conseillers suppléants (5):

M. Raymond ZINGRAFF (Aubry-du-Hainaut), M. Thierry GIADZ (Quérénaing), Mme Agnès DOLET (Rombies et Marchipont), Mme Martine BASSEZ (Sebourg), M. Emmanuel COLPAERT (Verchain-Maugré),

La Communauté d'Agglomération a adopté son Plan Climat-Energie Territorial lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2014.

Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été menées par Valenciennes Métropole pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et réduire sa vulnérabilité face aux impacts du changement climatique, parmi lesquelles :

- diffusion des résultats de la thermographie aérienne,
- aide à l'amélioration de l'habitat,
- accompagnement des communes pour la rénovation énergétique de leur patrimoine,
- implantation de 38 bornes de recharge pour véhicules électriques,
- aménagement de la boucle cyclable Un'Escaut,
- édition du guide des producteurs du Valenciennois,
- actions du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016, Valenciennes Métropole a lancé la démarche d'actualisation de son Plan Climat en vue d'élaborer le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2020-2025.

Le PCAET est un projet territorial de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Il s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

Pour l'élaboration de son PCAET 2020-2025, Valenciennes Métropole s'est dotée d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage** afin de bénéficier d'une expertise technique à la hauteur des enjeux.

Le **diagnostic territorial** a été restitué lors d'un comité de pilotage qui s'est réuni le 29 mars 2018. Il comprend : l'état des lieux complet de la situation énergétique, l'estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre, l'estimation des polluants atmosphériques, l'estimation de la séquestration nette de CO₂, et l'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. Une synthèse communicante a été rédigée afin de pouvoir engager la concertation sur les objectifs.

Le Plan Climat étant transversal à l'ensemble des politiques menées par la Communauté d'Agglomération, un **comité de pilotage politique** rassemblant des élus communautaires membres des différentes Commissions a été mis en place. Cette instance a pour rôle de suivre l'avancée de la mise à jour du Plan Climat, d'y contribuer et de valider les éléments aux différentes étapes de l'élaboration du PCAET.

Le premier comité de pilotage politique, réuni le 9 janvier 2019, a validé les **six enjeux issus du diagnostic territorial** (santé, sobriété et autonomie énergétique, mobilité durable, innovation, adaptation aux changements climatiques, exemplarité des collectivités) ainsi que les modalités de concertation des acteurs du territoire.

Afin de **construire le Plan Climat 2020-2025 avec les acteurs du territoire**, il est prévu en 2019 :

- deux ateliers territoriaux :
 - le 1^{er} pour partager le diagnostic et les enjeux, réfléchir à une vision du territoire à l'horizon 2050, à des priorités et des objectifs à se fixer pour 2030,
 - le 2nd pour partager la stratégie actée par les élus et co-construire les actions,
- un atelier à destination des communes, pour partager avec elles le diagnostic, les enjeux, recenser les actions qu'elles mènent déjà et identifier de nouvelles

actions,

- des petits-déjeuners thématiques à destination des acteurs économiques, pour lancer une dynamique notamment avec les TPE-PME, recenser les initiatives existantes, faire émerger de nouvelles actions et proposer la participation active au PCAET 2020-2025 au travers de chartes d'engagement,
- la diffusion d'un questionnaire en ligne à destination des habitants.

La **stratégie territoriale** sera élaborée sur la base du diagnostic territorial, en tenant compte des échanges issus du 1^{er} atelier territorial, qui s'est tenu le 2 avril, ainsi que des objectifs fixés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone, le SRADDET, le Plan de Protection de l'Atmosphère du Nord et du Pas-de-Calais, et le SCoT du Valenciennois. Elle contiendra des objectifs stratégiques et opérationnels.

Conformément à l'article R.122-17 du code de l'environnement, l'**évaluation environnementale stratégique** du PCAET est réalisée parallèlement à l'élaboration du Plan. Elle a pour objectifs d'aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET, d'éclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues, et de contribuer à la bonne participation et information du public.

La **version projet du PCAET** sera soumise au Conseil communautaire de Valenciennes Métropole, puis envoyée à l'Autorité Environnementale, au Préfet de Région ainsi qu'au Président du Conseil Régional.

Après réception des différents avis, des modifications éventuelles pourront être apportées au PCAET.

La **version finale du PCAET** sera soumise au Conseil communautaire de Valenciennes Métropole, puis mise en ligne sur le site Internet de Valenciennes Métropole pendant 30 jours minimum pour consultation du public.

Le PCAET adopté sera également mis à la disposition du public via la plateforme informatique hébergée à l'adresse suivante : www.territoires-climat.ademe.fr.

Afin de respecter les obligations réglementaires en matière d'information et de participation du public, il est proposé de mettre en place l'**exercice du droit d'initiative**. La collectivité informera le public de l'intention du territoire d'élaborer le PCAET et lui laissera un délai de 4 mois pour lui permettre le cas échéant de demander l'organisation d'une concertation préalable dans les formes prévues par le code de l'environnement.

Ainsi fait et délibéré en séance les
jours, mois et an susdits
Le Président,

Sur ces bases, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les modalités d'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2025,
- D'autoriser le comité de pilotage politique à valider la stratégie territoriale du PCAET, y compris les objectifs stratégiques et opérationnels,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre un acte pour lancer le délai relatif au droit d'initiative.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.